

MM.

Danforth
 Deachman
 De Bané
 Dinsdale
 Douglas
 (Assiniboia)
 Downey
 Dubé
 Duquet
 Éthier
 Fairweather
 Faulkner
 Flemming
 Forest
 Forget
 Forrestall
 Foster
 Francis
 Gendron
 Gervais
 Gibson
 Gillespie
 Goode
 Goyer
 Gray
 Grills
 Guay (St-Boniface)
 Guay (Lévis)
 Guilbault
 Gundlock
 Haidasz
 Harkness
 Harries
 Hogarth
 Horner
 Howard (Okanagan
 Boundary)
 Isabelle
 Jerome
 Kierans
 Knowles (Norfolk-
 Haldimand)
 Korchinski
 Lachance
 Lang (Saskatoon-
 Humboldt)
 Langlois
 Laniel
 Leblanc (Laurier)
 LeBlanc (Rimouski)
 Lefebvre
 Legault
 Lessard (LaSalle)
 Lind
 Loisselle
 Lundrigan
 MacEwan
 MacInnis (Cape
 Breton-East
 Richmond)
 MacLean
 Macquarrie
 MacRae
 McBride
 McCleave
 McCutcheon
 McGrath
 McIlraith
 McIntosh
 McKinley
 McQuaid
 Mahoney
 Major
 Marceau
 Marchand
 (Langelier)

MM.

Marchand
 (Kamloops-
 Cariboo)
 Marshall
 Mazankowski
 Monteith
 Morison
 Munro
 Murphy
 Nesbitt
 Nielsen
 Noble
 Nowlan
 Orange
 Osler
 Otto
 Ouellet
 Paproski
 Peddle
 Pelletier
 Penner
 Pepin
 Perrault
 Portelance
 Pringle
 Prud'homme
 Ricard
 Richard
 Ritchie
 Roberts
 Robinson
 Rock
 Roy (Laval)
 Ryan
 Rynard
 Schumacher
 Scott
 Sharp
 Simpson
 Skoreyko
 Smerchanski
 Southam
 Stafford
 Stanbury
 Stanfield
 Stewart
 (Marquette)
 Stewart
 (Okanagan-
 Kootenay)
 St. Pierre
 Sulatycky
 Thomas
 (Maisonneuve-
 Rosemont)
 Thomas
 (Moncton)
 Thompson
 (Red Deer)
 Tolmie
 Trudeau
 Trudel
 Turner
 (London-Est)
 Turner
 (Ottawa-Carleton)
 Valade
 Walker
 Watson
 Whelan
 Whicher
 Whiting
 Woolliams
 Yanakis—160.

● (5.40 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, le débat qui s'est déroulé au comité plénier comme le débat sur les amendements à l'étape de la troisième lecture du bill m'ont vivement intéressé. J'ai écouté très attentivement le dernier orateur. Il a traité d'un des amendements sous l'angle du rapport du présent bill avec la province de Québec. La plupart des représentants ont pu se rendre compte, au cours des dernières semaines, de la répugnance de la part de certains députés de la province de Québec à prendre une décision ou à indiquer aux autres membres de la Chambre les problèmes qui leur étaient familiers. Ils n'hésitaient pas à crier d'un côté à l'autre de la Chambre pour montrer que les autres députés n'étaient pas au courant des problèmes.

Je suis désolé de ce qui arrive aux gens du Québec. Leur gouvernement ne s'est pas montré à la hauteur de la situation. Il est incapable de s'occuper des affaires courantes. La Sûreté du Québec n'est pas à la hauteur de la tâche. Il n'existe aucune cohésion entre les forces de police du grand Montréal. Il n'y a aucune unité entre ces forces policières. Il y a à la Chambre environ 75 représentants de la province de Québec. Je suis sûr que depuis six semaines, ils sont très inquiets des difficultés que traverse leur province. Pourtant, beaucoup d'entre eux n'ont rien fait d'autre ici que voter et parler sans se lever. Les Québécois ont dû être bouleversés quand leur gouvernement, élu tout récemment, a dû faire appel à la police fédérale pour faire face à une grève de ses policiers; ils n'étaient sûrement pas fiers qu'il ait fallu faire venir les troupes fédérales pour régler leurs conflits de travail.

Le ministre de la Justice (M. Turner) est disposé à donner beaucoup de pouvoirs à l'appareil judiciaire du Québec. Cependant, cet appareil n'a pas fonctionné comme les Québécois l'auraient voulu.

Je comprends l'attitude de l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin). Il a déclaré qu'en tant que député québécois, il avait l'impression que ce bill vise uniquement sa province. Le ministre dira que cela est inexact, et j'en conviens, mais ce sentiment est quand même celui de la plupart des Québécois, qui estiment qu'on a traité cette affaire comme un problème politique. D'abord, on a considéré qu'il y avait une insurrection. Ce projet de loi indique qu'il y avait au Québec un état d'insurrection appréhendée. Tous les Canadiens savent maintenant qu'il n'en est rien. Le «ministre des disparités régionales» a indiqué qu'au moins 3,000 personnes, occupant des fonctions importantes ou d'autres emplois, étaient impliquées dans cette insurrection. Le ministre de la Justice a eu à son entière disposition nos forces de police nationales ainsi que la sûreté du Québec, sans parler d'un contingent de 6,000 ou 7,000 militaires. Il y a eu des milliers de descentes de police qui ont abouti à des centaines d'arrestations. A présent, le ministre a indiqué que le nombre des personnes impliquées ne dépassait pas 150. Probablement que le chiffre réel est encore plus faible.

La plupart des gens pensent qu'une fois que les deux frères Rose, Simard et quatre ou cinq autres individus auront été arrêtés, ce sera la fin de l'insurrection dans cette province. S'il en est ainsi, pourquoi les députés du